



## E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

## Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2017 – 16 du 20 décembre 2017

Objet : Vote du budget primitif du budget principal de l'exercice 2018

L'an deux mille dix-sept, le 20 décembre, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 08 décembre 2017.

Etaient présents :Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Gérard Lambert-Motte, Président de l'Établissement Public  
Maire de la Commune de La Roche-Guyon : Christine Forge

Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise : Geneviève Bernard

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Marie-Agnès Lanthier

Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Michel Chialvo

Représentants du personnel : Olivier Lopes, titulaire

Damien Le Bigot, titulaire

Absents excusés ayant donné un pouvoir :Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Agnès Rafaitin, Alexandre Pueyo, Sophie Borgeon  
Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Alain Schmit

Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Annick Aubert

Absents excusés :Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Jean-Pierre Muller, Jeanne Docteur  
Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon

Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat

Représentants de l'Etat : DRAC : Nicole Da Costa

Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Bernard Toub Blanc, Frédéric Frank  
Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Jean-Charles Pinchon

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de membres présents : 7

Nombre de votants : 12

Etaient également présents :

- Véronique Flageollet-Casassus, Directrice de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Michel Jourdeuil, Chargé de mission pour les Parcs et Jardins, Direction de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Marie-Laure Atger, Directrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Hélène Debrix, Directrice Adjointe de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)



**CONSIDERANT,****A la section d'exploitation :**➤ En dépenses :

- La hausse de l'ensemble de la masse salariale en raison de l'embauche de personnels supplémentaires en CDD pour répondre aux besoins de développement de la structure, à la progression du personnel en CDI et à la modification des modalités de gestion des espaces extérieurs
- La prévision des amortissements à 370.000€

➤ En recettes :

- Une prévision de recettes en hausse de 81 350 € par rapport à la dernière décision modificative de l'exercice 2017
- Les prévisions de recettes de mécénat et de subventions exceptionnelles, respectivement de 40.000 € et 58.000 €, dont 20 000 € pour le maintien de l'entretien des espaces extérieurs
- La reconduction du partenariat avec la Communauté de Communes Vexin Val de Seine pour l'ouverture du Point d'Informations Touristiques à la Gabelle
- Le résultat prévisionnel de 32 495 € correspondant à des remboursements d'assurance et équilibré par des dépenses d'investissement

**A la section d'investissement :**

- Le montant des subventions transférées au résultat et des amortissements de 370.000€, en équilibre avec la section d'exploitation
- La reconduction de crédits pour les opérations non clôturées à ce jour
- La création d'une nouvelle opération « Investissement courant 2018 » pour un montant de 116 995 € et qui regroupe l'enveloppe habituelle de 75 000 €, 9 500 € de dépenses pour l'éclairage du potager couvertes par un reversement du Budget annexe au Budget principal, et 32 495 € correspondant à des dépenses liées à un sinistre et dont le remboursement par l'assurance figure en section de fonctionnement
- Le résultat prévisionnel négatif de 32 495 € de la section dû aux dépenses d'investissement liées à un sinistre dont le remboursement figure en section de fonctionnement

**Que le résultat prévisionnel de l'exercice est équilibré.**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

**Après en avoir délibéré, approuve le budget primitif du budget principal de l'exercice 2018.**

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 12



Pour extrait conforme au registre des délibérations  
**Le Président de l'E.P.C.C.**  
**Gérard Lambert-Motte**

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le

E.P.C.C. du Château de La Roche Guyon - 1 rue de l'Audience - 95780 La Roche Guyon

Tél. : 01.34.79.74.42 - Fax : 01.34.79.78.65 - [information@chateaudelarocheguyon.fr](mailto:information@chateaudelarocheguyon.fr) - [www.chateaudelarocheguyon.fr](http://www.chateaudelarocheguyon.fr)

Siret : 289 803 00019 - Code APE : 9103Z